



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019

Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 6 février 2019

#### **1. Commission des finances et vérification financière – Normand Déragon**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Nomination Maire suppléant – 7 mars au 3 juillet 2019
- 1.3 Ajustement de salaires – Cadres de la Ville de Bedford
- 1.4 Dépôt d'une demande d'aide financière – FCM Gestion des actifs municipaux
- 1.5 Assurances pour les cyberrisques – Participation à un appel d'offres regroupé
- 1.6 Nomination de Annie Larocque trésorière adjointe – Représentante de la ville auprès des gouvernements
- 1.7 Correspondance
  - a) Remerciement – Présidente de la Fédération Canadienne des municipalités

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Ève Brin**

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Dépôt demande d'aide financière – Volet 2 Sécurité civile
- 2.3 Adoption du Rapport annuel d'activités du Schéma de couverture de risques en incendie MRC BM
- 2.4 Correspondance
  - a) Résolution Pike River Opposition à la loi sur l'immatriculation armes à feu Qc
  - b) Résolution Brigham Opposition à la loi sur l'immatriculation armes à feu Qc

#### **3. Commission de l'usine de filtration – Marie-Ève Brin**

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Autorisation de paiement – Experts E3 – Usine de filtration
- 3.3 Lot de grève – location ou achat du lot 6 047 675
- 3.4 Correspondance
  - a)

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport du président
- 4.2 Nomination des responsables locaux de la stratégie d'attraction de nouvelles populations
- 4.3 Autorisation de paiement – Inscription Tournoi intermunicipal Hockey
- 4.4 Demande d'aide financière – Association Personnes handicapées physiques BM
- 4.5 Demande d'aide financière – Bourse Études JJB
- 4.6 Demande d'aide financière – Hockey Mineur du district de Bedford
- 4.7 Demande d'aide financière – CABBE Soirée Hommage Bénévoles 2019
- 4.8 Demande d'aide financière – Stanbridge Station Fête Nationale 2019
- 4.9 Contribution Programme Souvenir – CPA Bedford et région
- 4.10 Demande de droit de passage – Journée familiale Canton de Bedford
- 4.11 Demande de droit de passage – Circuit Cycliste du Lac Champlain
- 4.12 Demande de droit de passage – Marche du pardon 2019
- 4.13 Demande de droit de passage – Défi Cyclo-myélome
- 4.14 Demande d'autorisation Lave-auto – Association Panda Brome-Missisquoi
- 4.15 Demande de gratuité – Scout de Bedford
- 4.16 Correspondance
  - a) Région administrative de l'Estrie – Appui à l'agrandissement
  - b) Invitation Brunch Hôpital BMP
  - c) Brochure Life Link Croix Bleue

- d) Remerciement Massey-Vanier Awards Committee
- e) Demande aide financière - Place aux Jeunes BM

#### **5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Nomination – Membre CA Office habitation Brome-Missisquoi
- 5.3 Correspondance
  - a)

#### **6. Commission de l'enfouissement sanitaire – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
  - a) PV Régie 12 décembre 2018
  - b) PV Régie 8 janvier 2019
  - c) Résolution Brigham 2019-044 Recyclage verre
  - d) Résolution Brigham 2019-045 Recyclage plastique agricole

#### **7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine**

- 7.1 Rapport de la présidente;
- 7.2 Adoption de la résolution – PPCMOI – 1 Place de l'Estrie
- 7.3 Adoption du Règlement 699-19-16 amendant le règlement de zonage
- 7.4 Adoption du Règlement 706-19-2 amendant le règlement de PIIA
- 7.5 Achat d'une parcelle de terrain - Stationnement municipal
- 7.6 Autorisation de débiter des procédures de démolition du 95-97 rue Rivière
- 7.7 Octroi d'un mandat à Rappel Expert-conseil en environnement – Rédaction d'une demande de certificat d'autorisation
- 7.8 Octroi d'un mandat – Étude de caractérisation biologique – J.R. Environnement
- 7.9 Demande de subvention pour deux façades – 17 rue du Pont
- 7.10 Demandes de P.I.I.A.
- 7.11 Demande de dérogation mineure
- 7.12 Correspondance
  - a) Rapport sur les permis de construction

#### **8. Commission des travaux publics – Daniel Audette**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Correspondance
  - a)

#### **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

Varia

Deuxième période de questions

Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 5 mars 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Chantal Fontaine
Normand Déragon	Mona Beaulac

Sont absents :

Le maire Monsieur Yves Lévesque et les conseillères Marie-Eve Brin et Marie-Pier Tougas.

Tous membres dudit conseil et formant quorum. En l'absence du maire et de la mairesse suppléante, les conseillers présents nomment le conseiller Daniel Audette à titre de président d'assemblée.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et  
Gisèle Messier, adjointe au greffe

19-03-77

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour avec le changement suivant :

**Report du trait :**

4.10 Demande de droit de passage – Journée familiale Canton de Bedford.

ADOPTÉE

19-03-78

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

19-03-79

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019.

ADOPTÉE

19-03-80

**Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 6 février 2019**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ajournée du 6 février 2019.

ADOPTÉE

19-03-81

**Nomination du maire suppléant**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

19-03-81  
(suite)

Que ce conseil désigne le conseiller Daniel Audette à titre de maire suppléant de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, débutant le 6 mars 2019 et se terminant le 3 juillet 2019.

ADOPTÉE

19-03-82

**Ajustement de salaires – Cadres de la Ville de Bedford**

Le directeur général Guy Coulombe se retire des débats à alléguant un possible conflit d'intérêts.

Considérant que le conseil municipal souhaite indexer le salaire des cadres de la Ville de Bedford pour l'année 2019 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des propositions de modifications salariales du directeur des travaux publics, aréna et centre communautaire, de la responsable de l'urbanisme, de la coordinatrice des loisirs et du directeur général présenté au rapport 03-2019.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde les modifications salariales du directeur des travaux publics, aréna et centre communautaire, de la responsable de l'urbanisme, de la coordinatrice des loisirs et du directeur général tel que présenté au rapport 03-2019, et ce, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-83

**Dépôt d'une demande d'aide financière – Fédération Canadienne des Municipalités - Gestion des actifs municipaux**

Considérant que la Ville de Bedford doit structurer les informations qu'elle a déjà en sa possession et de les mettre facilement utilisable dans le cadre de ses activités ;

Considérant que la Ville désire poursuivre ses efforts à compléter les inventaires de ses actifs ;

Considérant que la Ville dispose des ressources à l'interne afin de procéder à ce projet et qu'elles seront libérées afin d'assurer sa mise en œuvre.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyer par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil demande à la direction générale de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet « Structurer l'information caractérisant nos actifs ».

Qu'il accepte que la Ville de Bedford s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Élaborer et faire adopter une politique de gestion des actifs pour la Ville de Bedford ;
- Cartographier les données disponibles de notre plan d'intervention, faire les mises à jour nécessaires et les rendre disponibles au personnel et aux membres du conseil ;

19-03-83  
(suite)

- Prioriser les catégories d'actif pour lesquelles nous pouvons faire l'inventaire en y intégrant des données géoréférencées.

Qu'il accepte que la Ville de Bedford consacre 9 060 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-84

**Assurances pour les cyberrisques – Participation à un appel d'offres regroupé**

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Bedford souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyberrisques pour la période 2019-2024.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil confirme sa volonté que la Ville de Bedford joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyberrisques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

19-03-85

**Nomination de Annie Larocque trésorière adjointe – Représentante de la Ville auprès des gouvernements**

Considérant l'embauche de Annie Larocque au poste de trésorière adjointe pour la Ville de Bedford et que dans son rôle Madame Larocque sera appelé à représenter la Ville en tant que signataire.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil nomme Madame Annie Larocque comme représentante de la Ville de Bedford auprès des **différents ministères, société et agences du Gouvernement du Québec et Gouvernement du Canada.**

ADOPTÉE

19-03-86

**Dépôt d'une demande d'aide financière – Volet 2 Sécurité civile**

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

Considérant que la Ville de Bedford atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que la Ville de Bedford présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'un montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$ ;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité du Canton de Bedford, la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge et la municipalité de Stanbridge Station pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas ;

Que la municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-87

**Adoption du rapport annuel 2018 - An 2 – Schéma Révisé de couverture de risques en sécurité incendie**

Considérant que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1er juillet 2016 ;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

Considérant que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique) ;

Considérant que le rapport annuel 2018 - An 2 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2018 - An 2.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

19-03-87  
(suite)

Que la Ville de Bedford adopte le rapport d'activités annuel 2018 - An 2 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

19-03-88

**Autorisation de paiement – Experts E3 – Usine de filtration**

Considérant la nécessité de travaux à l'usine de filtration, soient sur la passerelle au-dessus des bassins de décantation, le balcon servant à la livraison du chlore, la rampe d'accès du quai de déchargement et l'inventaire d'autres déficiences devant être corrigées ;

Considérant que la firme d'ingénierie Experts E3 spécialisée en structure a reçu le mandat (résolution 18-12-542) pour la fourniture de services d'ingénierie pour préparer l'appel d'offres pour lesdits travaux.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des factures déposées par Experts E3 Inc., pour un montant total de 10 485,56 \$ taxes incluses, ce montant représentant 60 % du montant octroyé pour la passerelle, le quai de déchargement et le balcon et 100 % de l'inventaire et l'estimation des déficiences observées.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-89

**Lot de grève – location ou achat du lot 6 047 675**

Considérant que la Ville de Bedford utilise un lot de grève (lot 6 047 675 du cadastre du Québec) depuis plusieurs années à Saint-Armand pour le traitement de son eau potable ;

Considérant que le ministère de l'Environnement offre à la Ville de procéder à son acquisition pour une somme de 39 588,91 \$ taxes incluses;

Considérant que le prix du loyer relié à la location de cette même parcelle de terrain passera de 114,98 \$/an à un minimum de 3 985 \$/an plus les taxes applicables ;

Considérant qu'à long terme, il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition de ce terrain.

Proposer par le conseiller Normand Déragon  
Appuyer par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil mandate le maire et le directeur général à signer les documents nécessaires afin de procéder à l'achat du lot 6 047 675 du cadastre du Québec au prix de 39 588,91\$ taxes incluses.

Que l'achat du terrain soit payé à même le surplus non affecté.

Que le directeur général puisse mandater un notaire afin de finaliser le processus d'achat.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-90

**Nomination d'un responsable de la stratégie d'attraction de nouvelles populations**

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi déploie une stratégie d'attraction de jeunes familles et de la main-d'œuvre ;

Considérant que la MRC souhaite maintenir un lien de communication avec les municipalités et informer les conseils municipaux de l'avancement de la stratégie ;  
Considérant que la Ville de Bedford est partenaire dans la démarche d'attraction de nouvelles populations ;

Considérant que la MRC souhaite que chaque municipalité nomme un employé et un conseiller municipal comme responsable du dossier d'attraction de nouvelles populations.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil nomme le conseiller Normand Déragon et le directeur général Guy Coulombe à titre de responsables du dossier d'attraction pour la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

19-03-91

**Autorisation de paiement – Inscription au Tournoi Hockey intermunicipal de Farnham**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement des frais de 400 \$ pour l'inscription de l'équipe qui représentera la Ville de Bedford dans le cadre du tournoi intermunicipal de Farnham, devant être tenu 20 avril 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-92

**Demande d'aide financière – Association Personnes handicapées physiques Brome-Missisquoi**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise la contribution d'un montant de 100 \$ à l'Association des Personnes Handicapées Physiques de Brome-Missisquoi dans le cadre de sa campagne de financement 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-93

**Demande d'aide financière - Bourse d'études – École Jean-Jacques Bertrand**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250 \$ à un(e) finissant(e) de l'École Jean-Jacques-Bertrand, Classe 2019, résidant dans la Ville de Bedford. La remise officielle se tiendra le vendredi 7 juin 2019 à 19h00.



19-03-93 « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont  
(suite) suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-94 **Demande d'aide financière – Hockey mineur du district de Bedford**

Considérant que la ligue de Hockey mineur du District de Bedford a transmis sa liste de joueurs, pour la saison 2018-2019, qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise la contribution d'un montant de 5 500 \$ à la ligue de Hockey mineur du District de Bedford, représentant un montant de 100 \$ par joueurs demeurant à la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-95 **Souper-bénéfice – Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ CABBE**

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ tiendra un souper-bénéfice à l'Euro Spa, samedi le 6 avril 2019, dans le cadre de sa campagne de financement 2019.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise l'achat de 8 billets pour le souper-bénéfice du Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ, représentant un montant total de 200 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-96 **Demande d'aide financière – Stanbridge Station Fête Nationale 2019**

Considérant le rassemblement de cinq municipalités pour festoyer ensemble la Fête Nationale ;

Considérant qu'à chaque année la fête sera tenue dans une municipalité différente ;

Considérant qu'en 2019, la Fête Nationale aura lieu à Stanbridge Station.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise la contribution d'un montant de 1 000 \$ à la municipalité de Stanbridge Station afin de contribuer au succès de Fête Nationale rassemblée 2019.

Que ce conseil autorise de prêter certaines enseignes et barricades seront les nécessités pour ladite fête.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-97

**Contribution – Programme souvenir CPA Bedford**

Considérant que le CPA de Bedford sollicite la Ville afin de participer au programme-souvenir du Gala de fin d'année 2019, qui se tiendra les 13 et 14 avril prochain, ledit programme souvenir regroupant de nombreux commanditaires permettant de financer le Gala dont les coûts de production s'élèvent à plus de 20 000 \$.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'achat de 1 page de publicité, à raison de 350 \$, à paraître dans le programme-souvenir du Gala de fin d'année 2019 du CPA Bedford, laquelle publicité devra mentionner les jeunes athlètes de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-98

**Demande de droit de passage – Circuit Cycliste du Lac Champlain**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise l'utilisation du réseau routier du territoire de la Ville de Bedford selon le tracé déposé, lors de leur 13<sup>e</sup> journée cycliste Redpath du Lac Champlain qui se tiendra le samedi 8 juin 2019.

Que ce conseil désigne monsieur Paul Boulay, directeur des travaux publics, comme personne-ressource concernant la logistique du circuit.

ADOPTÉE

19-03-99

**Demande de droit de passage – Marche du pardon 2019**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la Paroisse Saint-Damien de Bedford à procéder à la Marche du pardon dans les rues de la Ville de Bedford le vendredi 19 avril 2019, de 13h15 à 15h00.

Que ce conseil autorise le Service incendie de la Ville de Bedford d'assurer la sécurité notamment aux intersections de la marche.

ADOPTÉE

19-03-100

**Demande de droit de passage – Défi Cyclo-myélome**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise l'utilisation du réseau routier du territoire de la Ville de Bedford selon le tracé déposé, lors de 7<sup>e</sup> édition du Défi Cyclo-myélome qui aura lieu le samedi 25 mai 2019 entre 10h30 et 16h00.

ADOPTÉE

19-03-101

**Demande d'autorisation Lave-auto – Association Panda Brome-Missisquoi**

Considérant que l'Association Panda Brome-Missisquoi souhaite tenir pour une 6e année consécutive un lave-auto en tant qu'activité de financement, et ce, afin de recueillir des fonds dans le but d'assurer le maintien et la qualité de ses services offerts à la population de Bedford et de Brome-Missisquoi.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil autorise l'Association Panda Brome-Missisquoi à procéder à un lave-auto au stationnement de la caserne le samedi 13 juillet 2019 de 10h00 à 16h00, et donne la permission d'utiliser l'équipement pour lave-auto du service des incendies.

ADOPTÉE

19-03-102

**Demande de gratuité – Scout de Bedford**

Considérant que le samedi 23 mars 2019 aura lieu la 27<sup>ième</sup> journée spaghetti du mouvement Scout de Bedford.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil accorde à Scout de Bedford l'utilisation de la salle Arlene-Murray ainsi que la cuisine pour la journée spaghetti qui aura lieu le 23 mars 2019, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

19-03-103

**Nomination – Membre du CA Office Habitation Brome-Missisquoi**

Considérant la fusion des Offices municipaux d'habitation du territoire de Brome-Missisquoi, chaque municipalité doit nommer un nouveau membre pour le conseil d'administration permanent.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil nomme Mme Chantal Fontaine représentante de la Ville de Bedford à titre de membre du conseil d'administration de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

19-03-104

**Résolution d'autorisation d'un PPCMOI – Transformation d'un édifice commercial en habitation multifamiliale – 1 Place de l'Estrie**

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à transformer un édifice commercial en habitation multifamiliale de neuf logements au 1 Place de l'Estrie ;

Considérant que les plans et documents déposés concernant cette demande incluent le réaménagement complet de la façade du bâtiment assurant un meilleur impact visuel et une meilleure intégration aux bâtiments voisins ;

Considérant que plusieurs des propriétés commerciales voisines comportent des logements à l'étage ;

Considérant que l'empiètement dans la bande riveraine n'est pas augmenté et que les arbres existants sont tous conservés ;

19-03-104  
(suite)

Considérant qu'en dehors de la conservation de la végétation actuelle, le projet ne traite pas de la mise en valeur des espaces extérieurs ou de l'accroissement du couvert végétal ;

Considérant que la Ville désire réserver le stationnement municipal adjacent au projet pour les usagers des commerces et places d'affaires avoisinants ainsi que pour la clientèle récréotouristique ;

Considérant que la propriété visée comprend l'espace nécessaire pour répondre aux exigences en matière de stationnement de ce nouvel usage ;

Considérant que cette demande n'a pas pour effet de générer de nuisance ou d'impact sur le voisinage tel que bruit, circulation lourde, délinquance ou autre ;

Considérant que l'aménagement de nouveaux logements dans un secteur où il existe de nombreux commerces et services favorise les déplacements actifs des résidents ;

Considérant que ce projet permet la reconversion du bâtiment à des fins commerciales ou mixtes ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande ;

Considérant que le conseil municipal a approuvé le premier projet de résolution 19-01-31 lors de la séance tenue le 16 janvier 2019 ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur les objets du présent projet de résolution a été tenue le 5 février 2019 ;

Considérant que le conseil a approuvé le deuxième projet par la résolution 19-02-55 lors de la séance du 5 février 2019 ;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été présentée à la Ville.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

D'accorder la demande de PPCMOI au 1 Place de l'Estrie visant à permettre la transformation d'un édifice commercial en habitation multifamiliale de neuf logements;

De permettre de déroger au règlement de zonage :

1. Par la transformation du bâtiment en habitation multifamiliale de neuf logements;
2. Par l'aménagement d'une voie d'accès à sens unique d'une largeur de 3,07m jusqu'à la limite de terrain.

Qu'en vertu du règlement no.723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

1. Que l'ensemble des plans et des documents déposés fassent partie intégrante de la présente résolution ;
2. Qu'un aménagement paysager soit réalisé en façade du bâtiment, le long du mur avant ;
3. Que le couvert végétal soit maintenu à l'état naturel à l'intérieur de la bande riveraine ;
4. Que l'ensemble de tous les arbres existants à l'heure actuelle sur le terrain soient conservés ;
5. Qu'à des fins de protection contre les risques de crue connus, mais non cartographiés ni réglementés qui peuvent affecter les espaces de stationnement aménagés dans la cour arrière et illustrés au plan d'implantation, un muret de protection d'une hauteur adéquate soit construit le long desdites cases de stationnement ;
6. Que l'allée de circulation à sens unique du stationnement demeure perpétuellement dans le sens proposé afin de s'intégrer au projet de réaménagement du stationnement municipal ;

19-03-104  
(suite)

7. Que les locataires de l'immeuble utilisent en tout temps le stationnement aménagé à ces fins dans les cours latérale et arrière de l'immeuble et que cette condition soit inscrite dans le bail de chaque unité de logement ;
8. Que dans l'alternative où le nombre de cases de stationnement requis par les usagers de l'immeuble est supérieur au nombre de cases aménagées sur le site, le propriétaire doit pourvoir à ces besoins à même sa propriété ;
9. Que le stationnement municipal puisse être utilisé uniquement par des visiteurs occasionnels des résidents de l'immeuble à raison d'un maximum de quatre cases non assignées ;
10. Que toute demande de construction, de réaménagement de stationnement ou d'ouvrage sur le terrain arrière doit faire l'objet d'une demande de modification du PPCMOI ;
11. Que dès le début des travaux, l'ensemble des matériaux de revêtements extérieurs de la façade soient enlevés ;
12. Que les travaux de réfection de la façade (nouveaux revêtements extérieurs, modification de la fenestration, modification de l'entrée principale, etc.) soient réalisés et complétés conformément aux plans et documents déposés et approuvés, à l'intérieur du délai d'un an prescrit par le permis de construction et ce, même si les logements au rez-de-chaussée ne sont pas encore aménagés.

ADOPTÉE

19-03-105

**Adoption du Règlement 699-19-16 amendant le règlement de zonage**

Considérant que le 5 février 2019 l'avis de motion a été donné par résolution 19-02-56 et que le projet de règlement 699-19-16 a été adopté par la résolution 19-02-57.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le Règlement 699-19-16 amendant le règlement de zonage 699-11 afin de permettre la réalisation de certains ouvrages dans les secteurs de pentes fortes.

ADOPTÉE

19-03-106

**Adoption du Règlement 706-19-2 amendant le règlement de P.I.I.A.**

Considérant que le 5 février 2019 l'avis de motion a été donné par la résolution 19-02-58 et que le projet de règlement a été adopté par la résolution 19-02-59.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le Règlement 706-19-2 amendant le règlement de P.I.I.A. 706-12 afin d'encadrer les ouvrages autorisés dans les secteurs de pentes fortes.

ADOPTÉE

19-03-107

**Achat d'une parcelle de terrain – Stationnement municipal**

Considérant que la Ville désire procéder à l'acquisition des terrains qu'elle occupe dans son stationnement municipal en bordure de la rivière aux Brochets ;

Considérant qu'une partie du lot 5 602 045 sise au 12 rue Principale sur laquelle la Ville fait l'objet d'un bail emphytéotique ;

Considérant que les propriétaires ont donné un accord de principe quant à la vente de ladite partie de terrain pour la somme de 1 000 \$, à la condition que la Ville prenne en charge les frais de notaire et d'arpentage ;

19-03-107  
(suite)

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à entamer les procédures nécessaires pour l'achat de la partie de lot 5 602 045 sise au 12 rue Principale, de défrayer les coûts reliés à ladite acquisition et à signer tous les documents requis concernant ladite transaction.

ADOPTÉE

19-03-108

**Autorisation de débiter les procédures de démolition du 95-97 rue Rivière**

Considérant l'état de délabrement avancé du bâtiment sis au 95-97 rue Rivière ;

Considérant que ledit bâtiment a perdu plus de 50 % de sa valeur ;

Considérant les divers rapports déposés qui décrivent l'état dangereux et vétuste des lieux ;

Considérant que les conclusions de ces rapports concluent à la nécessité de la démolition du bâtiment.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise que les procédures nécessaires pour la démolition du bâtiment sise au 95-97 rue Rivière soient entreprises et de mandater Me Armand Poupart à cet effet.

ADOPTÉE

19-03-109

**Octroi d'un mandat à Rappel Expert-conseil en environnement – Rédaction d'une demande de certificat d'autorisation**

Considérant que la Ville désire poursuivre la démolition du bâtiment au 75 rue de l'Église afin d'y aménager un espace vert ;

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation est requise auprès du MDDELCC à cet effet.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil octroi un mandat au groupe Rappel Expert-conseil en environnement pour la préparation des documents relatifs à l'obtention d'une autorisation de la part du MDDELCC pour des travaux en rive sur le lot 5 602 189 afin d'y aménager un espace vert.

ADOPTÉE

19-03-110

**Octroi d'un mandat d'étude de caractérisation biologique – J.R. Environnement**

Considérant que la Ville de Bedford est propriétaire du lot 5 602 501 et qu'elle veut en planifier le développement ;

Considérant que les lots 5 602 484, 5 602 429 et 5 602 576 sont adjacents au lot de la Ville et qu'ils pourraient faire l'objet d'un amalgame de développement ;

Considérant l'offre de service que la Ville a sollicité auprès de J.R. Environnement permet de faire évoluer le projet de développement.

19-03-110  
(suite)

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte l'offre de service de J.R. Environnement pour la réalisation d'une caractérisation biologique sur les lots ci-haut mentionnés, et ce, pour un montant de 5 000 \$, taxes en sus.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-111

**Demande de subvention pour deux façades – 17 rue du Pont**

Considérant l'état délabré du bâtiment sis au 17 rue du Pont et le projet de rénovation extérieure déposé pour le transformer ;

Considérant la position stratégique qu'occupe ce bâtiment au centre-ville et la visibilité de sa face nord ;

Considérant que le règlement 707-12 sur la réfection de façade et l'implantation d'enseigne ne considère pas la face nord comme une façade.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde une subvention pour la rénovation de l'immeuble sise au 17 rue du Pont, soit pour la façade du bâtiment ainsi que pour la face nord, et ce, à la condition de respecter toutes autres dispositions contenues audit règlement 707-12.

ADOPTÉE

19-03-112

**Demande de P.I.I.A. – 104 rue Principale - Installation d'une enseigne**

Considérant les informations et les documents déposés afin de procéder à l'installation d'une enseigne perpendiculaire au bâtiment.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accorde la demande de P.I.I.A. au 104 rue Principale pour installer une enseigne conformément aux documents déposés.

ADOPTÉE

19-03-113

**Demande de P.I.I.A. – 17 rue du Pont - Démolition de l'annexe arrière**

Considérant la demande déposée visant à démolir l'annexe arrière du bâtiment ;

Considérant la vétusté de cette partie de l'édifice et l'ensemble des travaux requis pour la rénover convenablement et conformément aux normes actuelles ;

Considérant qu'une fois l'annexe démolie la face arrière du bâtiment principal devra être rénovée.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde la demande de P.I.I.A. au 17 rue du Pont pour démolir l'annexe arrière à la condition de déposer une nouvelle demande au CCU pour la rénovation de la face arrière du bâtiment.

ADOPTÉE

19-03-114

**Demande de P.I.I.A. – 17 rue du Pont - Rénovation des façades ouest et nord**

Considérant les informations, plans, spécifications de produits et documents déposés afin de procéder à la rénovation des façades ouest et nord du bâtiment ;

Considérant que toute modification ou transformation doit s'inscrire dans un souci d'intégration du type architectural ;

Considérant que la restauration ou l'ajout d'éléments architecturaux doit respecter le style architectural d'origine du bâtiment ;

Considérant que le matériau de pierres taillées proposé, malgré sa qualité, est un produit utilisé pour de nouvelles constructions et n'est pas représentatif du cadre bâti du centre-ville.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde la demande de P.I.I.A. au 17 rue du Pont pour la réfection des façades ouest et nord conformément à l'ensemble des documents déposés à l'exception de certains éléments qui devront respecter les conditions suivantes :

- La porte du logement en façade devra être munie d'une surface vitrée au  $\frac{3}{4}$ , sans barrotin transversal ;
- Les moustiquaires du balcon à l'étage devront être munies de moulures verticales installées de manière à reproduire la largeur des fenêtres du bâtiment ;
- Le revêtement en pierres taillées est refusé. En raison de la proximité de la voie publique et de l'allée de stationnement et à titre de protection, un revêtement de maçonnerie installé en bandeau dans le bas des murs ouest et nord est autorisé. Ce revêtement devra être fait à partir de briques naturelles ou de panneaux de briques dont la couleur est caractéristique du centre-ville. Un échantillon de couleur ou une brochure illustrant le produit utilisé devra être validé par le CCU.

ADOPTÉE

19-03-115

**Demande de dérogation mineure – 1 Place de l'Estrie - Profondeur moyenne minimale**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser une profondeur moyenne minimale de 42,10 mètres alors que le minimum exigé par la réglementation est de 45 mètres ;

Considérant que le terrain répond aux autres dimensions requises et qu'il possède une superficie largement plus importante que celle exigée ;

Considérant que cette dérogation ne crée aucun préjudice aux immeubles voisins.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise une profondeur moyenne minimale de 42,10 mètres au 1 Place de l'Estrie.

ADOPTÉE

19-03-116

**Paiement des comptes mensuels**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 140 881,72 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de



19-03-116  
(suite)

Bedford, le 5 mars 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-03-117

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

19-03-118

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

---

Daniel Audette, Président d'assemblée

---

Guy Coulombe, Directeur général